IV

POUR UNE DÉFINITION DU PRINCIPAT : AUGUSTE DANS AULU-GELLE, XV, 7, 3

PAR J. BÉRANGER
Professeur au Collège classique cantonal de Lausanne

Il est banal de répéter que les jugements divers et parfois contradictoires sur l'œuvre et la personnalité d'Auguste sont dus à l'absence d'une définition[1] du principat, absence dont la responsabilité incombe au fondateur même du régime. « Auguste, on le sait, dit M. R. Waltz dans sa thèse, *La vie politique de Sénèque* (Paris, 1909), avait eu le tort et l'habileté de ne pas définir le gouvernement fondé par lui[2]..., il s'était gardé... de se lier par des formules et n'avait créé que des usages[3]. » Or, une lettre, transmise par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, XV, 7 ; Malcovati, *Imperatoris Caesaris operum fragmenta*[2], epist. XXXVII, p. 13), nous apporte le témoignage contraire. Dans un passage d'une gravité de testament, l'empereur, à propos de son anniversaire, ouvre son cœur à son petit-fils Gaius, et envisage l'avenir : « En effet, comme tu le vois, j'ai passé le moment critique commun à tous les vieillards, la soixante-troisième année. Mais je prie les dieux que, ce qui me reste à vivre, il me soit permis jusqu'au bout de le passer bien portant, dans un État parfaitement heureux[4]. » Et les derniers mots, bien symboliques dans leur expression bilingue, retiendront particulièrement notre attention : ἀνδραγαθούντων ὑμῶν καὶ διαδεχομένων *stationem meam*.

« Ἀνδραγαθούντων ὑμῶν ». Ἀνδραγαθέω = agir en homme de bien ou de cœur (Bailly), *to be* or *prove a brave man* (Sophokles)[5]. A

1. Piganiol, *Histoire de Rome*, p. 236 : « Les modernes ont peine à définir le régime augustéen. » — Heinze, *Die augusteische Kultur*, p. 18 et suiv.
2. P. 247.
3. P. 252.
4. « Nam, ut vides, κλιμακτῆρα communem seniorum omnium tertium et sexagesimum annum evasimus. Deos autem oro, ut mihi quantumcumque superest temporis, id salvis nobis traducere liceat in statu rei publicae felicissimo... »
5. Liddell-Scott : « behave in a manly, upright manner ».

s'en rapporter aux références des dictionnaires, le mot ne paraît pas être d'un usage courant. Il est emprunté au vocabulaire militaire, par exemple Polybe I, 45, 3 : « Himilcon réunit tous ses hommes en assemblée, leur prodigua tous les encouragements possibles, promit une magnifique récompense à quiconque *se signalerait par sa conduite*[1], τοῖς κατ' ἰδίαν ἀνδραγαθήσασι. » Du même III, 71, 10 : « Hannibal promet des récompenses à ceux qui *se conduiront bien*, καί τινας δωρεὰς ἐπαγγειλάμενος τοῖς ἀνδραγαθήσασι[2]. » Nul doute que nous n'ayons un équivalent latin de ce génitif absolu dans Suétone, *Auguste* 56 : « Nunquam filios suos populo commendavit, ut non adjiceret : *si merebuntur*. » C'est donc, on ne peut plus clairement exprimée, la notion du mérite légitimant l'accession au pouvoir, une des assises du régime. Elle est reprise à la lettre, pour ainsi dire, par les biographes des empereurs. Conformément à la tradition, Capitolinus fait dire à Pertinax apprenant que son fils est nommé César : « cum meruerit[3] ». Dans Vopiscus, le sénat acclame Tacite, empereur, comme suit : « ... te principem facimus... suscipe imperium... quod mereris[4] ».

Sous une autre forme, avec le même sens : « dignus ». Ovide, « le premier en date des poètes courtisans[5] », flatte le maître en le copiant, *Pontiques* II, 8, 20 et suiv. :

25 Parce, precor, saecli decus indelebile nostri,
Terrarum dominum quem sua cura facit.
Per patriae nomen...
29 Perque tori sociam...
31 Perque tibi similem *virtutis* imagine natum,
33 Perque tuos vel avo, vel *dignos* patre nepotes,
Qui veniunt magno per tua vota gradu.

Pline le Jeune tient le langage des circonstances. *Panégyrique* 7, 4 : « nulla adoptati cum eo qui adoptabat cognatio, nulla necessitudo, nisi quod uterque (Nerva et Trajan) optimus erat *dignusque* alter eligi, alter eligere ». L'*Histoire Auguste*, galerie des « principes » destinée à l'édification, en étiquète ses portraits. Comme il

1. Trad. P. Waltz (Garnier).
2. Cf. Plutarque, Eumène 7, 4 ; Fabius 20, 8 ; Démosthène 22, 4 ; Alexandre 58, 5.
3. *Histoire Auguste*, Pert. 6, 9 (I, p. 120, Hohl).
4. *Histoire Auguste*, Tac. 4, 3 (II, p. 189, Hohl).
5. H. Bardon, *Les empereurs et les lettres latines*, Paris, 1940, p. 93.

sied, Marc-Aurèle[1] : « nam et Hadrianus hunc eundem successorem paraverat, nisi ei aetas puerilis obstitisset. Quod quidem apparet ex eo, quod generum Pio hunc eundem delegit, ut ad eum *dignum* utpote virum, quandocumque Romanum perveniret imperium ». Obéissance conventionnelle que le philosophe recommandant son fils Commode à son entourage et aux dieux : « si ***dignus*** fuerit[2] ». Même refrain dans les vies de Gallien[3] et Claude II[4].

Mérite, dignité, tels sont les titres du chef d'État romain, selon les instructions d'Auguste — ex Augusti praescripto[5] — suivies par ses successeurs, fixées et propagées par la littérature. Certes, ce n'est point une doctrine politique nouvelle ni originale. Néanmoins, émanant d'une volonté constructrice, ce sont des directives inaugurant un régime. Et implicitement, c'est la reconnaissance du choix du meilleur, de l' « optimus » : là, nous sommes en plein dans la terminologie du principat. Fils de son temps[6], élève d'Arius d'Alexandrie et d'Athénodore de Tarse, Auguste est nourri de philosophie politique grecque dont Cicéron et Sénèque ont tiré l'essence de leur pensée : pour nous en tenir aux généralités, idéal de l'hégémonie d'un principe, le meilleur (ἡγεμονικόν) qui, par sélection naturelle, l'emporte nécessairement sur tous les autres ; soit la monarchie dans la nature[7]. Ainsi, par des détours, mais en partant d'Auguste, nous dirons avec R. Waltz[8] : « Et c'est bien, en effet, le caractère du principat d'Auguste de ne reposer, en dernière analyse, que sur la vertu du prince. » Mais, amenés au seuil d'un monde connu, revenons à notre texte et considérons la fin de la phrase : « διαδεχομένων *stationem meam* ».

D'une langue à l'autre, l'image se prolonge, harmonieuse. Auguste, nouvel emprunt au vocabulaire militaire, compte passer sa « statio » à ses petits-fils. Il ne parle pas en centurion retraité. Prise isolément, l'expression passe pour un trope et ressortit davantage à la rhétorique qu'à l'histoire — ce qui n'en est pas moins un

1. M. Ant. Phil. 16, 6 et 7 (I, p. 61, Hohl).
2. Id. 28, 6 (I, p. 72, Hohl).
3. Gall. 11, 3 (II, p. 89, Hohl).
4. Id. 14, 2 (II, p. 93, Hohl).
5. Cf. Suétone, *Nero* 10 : « ex Augusti praescripto imperaturum se professus ».
6. Pour les influences, cf. A. Oltramare, *Rev. Ét. lat.* X (1932) : La réaction cicéronienne et les débuts du principat, p. 58 et suiv.
7. Cf. Cicéron, *Nat. deorum* II, 29 et suiv. ; Sénèque, *Clem.* I, 19, p. 38 ; Préchac, *Epist.* 90, 4-5. Cf. *Ben.* II, 20, 2 : « ... cum optimus civitatis status sub rege justo sit... ».
8. *Op. laud.*, p. 248.

document de valeur. Mais il y a plus : le mot incontestablement a été repris avec les intentions de l'auteur, assez souvent pour qu'il fût intelligible, assez rarement pour qu'il ne s'abâtardît pas en lieu commun.

Des solitudes où il se morfondait, Ovide, pour fléchir le prince, en appelait à ses proclamations :

> Scilicet imperii princeps, *statione* relicta
> Imparibus legeres carmina facta modis[1].

Dans une situation différente, Velleius Paterculus fait l'éloge de Tibère : il n'y eut, dit-il, à la mort d'Auguste qu'un conflit dans l'État, le sénat et le peuple romain luttant contre Tibère : « ut *stationi* paternae succederet[2] ». Il est bien dans le ton, puisque, dans sa profession de loyalisme par laquelle il termine son ouvrage, il implore la bénédiction divine sur Tibère : « Jupiter Capitolin,... Mars,... Vesta,... gardez, protégez cet État, cette paix, ce prince » ; « eique functo longissima *statione* mortali, destinate successores quam serissimos[3]..: ».

Mais ici nous avons un bon guide. M. Köstermann a posé le problème et étudié la notion de la « statio principis[4] ». Nous renvoyons à ses références exhaustives et — sauf réserves sur la tendance à voir partout de la philosophie, quitte à forcer le sens des mots[5], et sur l'origine de l'expression — nous nous rallions à ses conclusions. Profitons de l'occasion cependant pour résoudre une difficulté d'un texte fameux : Tacite, *Dialogue des orateurs*, 17, 3, d'où l'on tire des données chronologiques[6]. Après une énumération de chiffres, le lecteur le moins attentif s'arrête : « adjice... sextam jam felicis hujus *principatus stationem*, qua Vespasianus rem publicam

1. *Tristes* II, 219. Owen, dans son édition des *Tristes*, livre II (Oxford, 1924), p. 157, commente : « imperii staticne : military metaphor, post of government ». D'ailleurs, on trouverait dans ce poème tout un vocabulaire du principat : « moles 221 (cf. Vell. Pat. II, 131 ; Tacite, *Ann.* I, 11) ; onus 222 ; pater patriae 181 ; princeps 147, 219, 242 ; tutela 233 ». — Virgile, *En.* IX, 222 : « statione relicta / Ipse comes Niso graditur regemque requirunt, » mais au sens propre.

2. II, 124, 2. Weber, *Princeps* (Stuttgart-Berlin, 1936), I, p. 3 : « damit er in die Stellung des Vaters einrücke ».

3. II, 131, 2. A se contenter d'une traduction, on ne soupçonnerait rien. Par exemple, Hainsselin et Watelet (Garnier, Paris, 1932, p. 257) rendent II, 124, 2, ainsi : « pour qu'il succédât à son père ».

4. *Philologus* LXXXVII, 1932, p. 358-368, 430-444.

5. Ovide, *Tristes* III, 1, 79 : « statio » signifie simplement séjour, asile.

6. H. Bardon, *Rev. Ét. lat.* XIX, 1941, p. 113 et suiv.

fovet ». Les commentaires ne manquent pas. Goelzer[1] rapporte « sextam jam stationem » à l'institution et au renouvellement de la puissance tribunicienne. « Cela étant, dit-il, il me semble que le mot « statio » s'entend de lui-même : chaque fin d'année forme dans le régime des empereurs autant d'arrêts ou de stations après lesquelles reprend la marche normale des affaires de l'État. Il est vrai qu'on attendrait plutôt « sex stationes... ».

Pour Gudemann[2], « statio » = poste de garde, poste militaire et, « par métonymie facile à comprendre », année de gouvernement, à partir du renouvellement annuel de la puissance tribunicienne de Vespasien. Malheureusement, Gudemann détruit son propre édifice en suggérant que « statio » serait un gallicisme que Tacite aurait mis dans la bouche du Gaulois Aper : « und wenn statio in diesem Sinn gar ein Gallicismus sein sollte, wie in den Reden des Galliers Aper auch cortina und substantia facultatum, so würde es sich ohne weiteres erklären, warum uns in der erhaltenen Literatur keine weiteren Belege für statio = annus begegnen[3] ». Prenons, enfin, une traduction digne de foi, celle de Bornecque dans la collection Budé[4] : « le sixième renouvellement de ce principat bienfaisant que Vespasien consacre au bonheur de l'État ». Préoccupés d'établir la concordance entre les termes de l'addition et son total, les commentateurs se sont achoppés au sens littéral et à l'arithmétique. Tous ces passages rapprochés s'éclairent mutuellement et nous proposons : « voilà la sixième mission de ce principat bienfaisant », ce qui, du même coup, nous permet d'entrevoir les sentiments de Tacite à ce moment.

On conviendra que nous avons en cette « statio » une métaphore à laquelle Auguste a recouru, faute du mot propre, pour définir son régime. Ce mot ne lui a pas échappé ; il exprime une conviction, une conception politique, une philosophie. Pour préciser ses intentions, Auguste l'a répété avec insistance ; il a trouvé un écho fidèle chez ses partisans qui l'ont compris et repris à la manière d'un slogan, et, par association d'idées, il s'est, avec tout ce qu'il impliquait, assimilé à la notion de principat. Ainsi donc, mérite, dignité, vertu, mission, fidélité au poste et devoir, voilà comment en son

1. Tacite, *Dialogue des orateurs*, Paris, 1887, p. 35, n. 15 ; 2e édit., 1912.
2. P. Cornelii Taciti *Dialogus de oratoribus*, Leipzig-Berlin, 1914, p. 55 et suiv.
3. P. 59.
4. Paris, 1922 ; 2e édit., 1937, sans modification.

soixante-quatrième anniversaire l'empereur définit le pouvoir qu'il lègue à ses petits-fils. Et sa voix n'a pas cessé de retentir au cours des âges.

C'est Lucain qui semble le rappeler au début de la *Pharsale*, dans sa dédicace à Néron I, 45 :

> Te autem cum *statione* peracta
> astra petes serus[1],

puis Pline le Jeune à deux reprises dans le *Panégyrique* :

> 7, 3 : Assumptus es in laborum curarumque consortium, nec te prospera et laeta *stationis* istius, sed aspera et dura ad capessendam eam compulerunt[2]... 86, 3 : Intellegimus, Caesar, quantum tibi pro laboriosa ista *statione* et exercita debeamus...

Dans une réponse d'Antonin à Fronton :

> hunc diem (= dies initi imperii) quo me suscipere hanc *stationem* placuit[3].

jusque chez les rhéteurs de l'*Histoire Auguste*, qui sont là dans leur élément[4].

Philosophie dans l'idée, philosophie dans l'expression : en effet, la langue philosophique doit au vocabulaire militaire un fonds d'exemples, d'images et de métaphores[5]. Il n'y a qu'à feuilleter Sénèque pour en donner des échantillons : « illius demum (il s'agit du souverain rex-princeps) magnitudo stabilis fundataque est, quem omnes tam supra se esse quam pro se sciunt, cujus curam excubare pro salute singulorum atque universorum cotidie expe-

1. « Toi, lorsque ta mission remplie, tu gagneras les astres très tard », traduit Bourgery, Paris, Les Belles-Lettres, 1926. Commentaire de Lejay, Paris, 1894, p. 10, n. 45 : l'idée de garde, faction, appliquée à un empereur qui regagne les astres est souvent exprimée à propos des astres eux-mêmes depuis Ovide, *Met.* II, 115.

2. M. Durry, dans son édition si riche du *Panégyrique*, p. 94, n. 3 : « stationis, 86, 3, métaph. militaire, dep. Ov., *Trist* 2, 219 ». Depuis Auguste, dirons-nous. Dion Chrysostome écrit à la même époque : περὶ βασιλείας, *Orat.* III, § 62, I, p. 44, Arnim : ἐν πάσαις δὲ ταύταις ταῖς ἐπιμελείαις τὸ ἄρχειν οὐ δαμῶς ῥᾴθυμον, ἀλλὰ ἐπίπονον, οὐδὲ πλεονεκτοῦν ἀνέσεως καὶ σχολῆς, ἀλλὰ φροντίδων καὶ πόνων.

3. *Epist.*, p. 168, Naber.

4. Jul. Cap. Verus I, 6 (I, p. 74, Hohl) ; Ael. Lampr. Commodus Antoninus I, 8 (I, p. 98) ; Jul. Cap. Clodius Albinus 2, 3 (I, p. 170) ; Vulc. Gall. Avidius Cassus 7, 1 (I, p. 90) ; Spart. Aelius I, 1 (I, p. 29).

5. Sur l'importance du vocabulaire militaire dans la langue et la littérature latines, cf. M. Durry, *Rev. Ét. lat.*, XVII, 1939, p. 252, et XVIII, 1940, p. 57-64.

riuntur[1]. — Plato et Aristoteles et omnis in diversum itura sapientium turba plus ex moribus quam ex verbis Socratis traxit : Metrodorum et Hermarchum et Polyaenum magnos viros non schola Epicuri sed contubernium fecit[2] — vivere... militare est[3] — quam stultum est cum signum pugnae acceperis, ventilare[4] ». Et ce n'est pas une exclusivité des Latins : Sénèque fait parler ainsi Posidonius[5].

Notion et style nous ramenant à la philosophie, alors, se demandera-t-on, est-il possible, par des similitudes de forme, de circonscrire le champ des influences qui ont agi sur la pensée augustéenne? La « statio » du principat n'est que le cas particulier d'une « statio » métaphorique comme dans Sénèque :

Polyb. 6, 4 : non licet tibi flere immodice... aut assidua laboriosi officii *statione* fatigatum corpus voluptaria peregrinatione recreare[6]; Epist. 120, 18 : ... magnus animus conscius sibi melioris naturae dat quidem operam, ut in hac *statione* qua positus est, honeste se atque industrie gerat...

On s'accorde pour donner au stoïcisme une prépondérance dans la pensée contemporaine. Encore s'agit-il d'un éclectisme plutôt que d'une doctrine et Sénèque ne cèle pas ses emprunts aux autres écoles. Auguste lui-même a-t-il repris à son compte la pensée d'autrui? Un rapprochement s'impose. Cicéron, *De senectute* 73 : « vetatque Pythagoras injussu imperatoris, id est dei, de praesidio et *statione* vitae decedere ». Gêné par cette évocation de Pythagore, Köstermann voit la source de ce passage dans Platon, *Phédon* 62 B : « ὁ μὲν οὖν ἐν ἀπορρήτοις λεγόμενος περὶ αὐτῶν λόγος, ὡς ἔν τινι φρουρᾷ ἐσμεν οἱ ἄνθρωποι καὶ οὐ δεῖ δὴ ἑαυτὸν ἐκ ταύτης λύειν οὐδ' ἀποδιδράσκειν, μέγας τέ τίς μοι φαίνεται καὶ οὐ ῥάδιος διιδεῖν[7]. »

1. *De clementia* I, 3, 3 (p. 16, Préchac). Cf. A. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine* (index).
2. *Epist.* 6, 6. Cf. Suét., *Aug.* 89 : « ... per Arci philosophi... contubernium... ».
3. *Epist.* 96, 5.
4. *Epist.* 117, 25.
5. *Epist.* 113, 28.
6. « Tu n'as pas le droit de pleurer avec excès... ni de demander à un voyage d'agrément le repos du corps, quand tu te sens accablé par les incessantes fatigues de ta charge... », traduit R. Waltz (Paris, Les Belles-Lettres, 1923, p. 105). Comme il s'agit (*Ibid.*, Introd., p. 94) de flatter, à travers l'affranchi, le prince, on voit combien l'emploi de « statio » est adroit.
7. P. 430 et suiv., d'après Épictète, *Manuel* I, 9, 24 ; 3, 24, 95 ; 3, 24, 99 : ὡς λέγει ὁ Σωκράτης. Ce ne sont pas des citations textuelles, mais des paraphrases dans lesquelles la

Or, un fragment du *Pro Scauro* 5 : « qui tamen ipsi (= Pythagore et Platon) mortem ita laudant ut fugere vitam vetent atque id contra foedus fieri dicant legemque naturae », confirme la tradition pythagoricienne, sans exclusivisme, il est vrai[1]. De plus, voici la traduction de Robin[2] : « Il y a à ce propos une formule qu'on prononce dans les Mystères : une sorte de garderie, voilà notre séjour à nous, les hommes, et le devoir est de ne pas s'en libérer soi-même ni de s'en évader. Formule, sans nul doute, aussi grandiose à mes yeux que peu transparente !... » Et la note du même, p. 8 et 9, commentant garderie : « Sens incertain. D'après toute la suite, c'est un lieu où est gardé un bétail humain. Très voisin est le sens de geôle... Par contre, poste de garde (Cic., *De sen.* 20, 73) convient mal au contexte. »

De ce côté, nos recherches aboutissent à une piste passablement embrouillée. Essayons de la retrouver ailleurs. Marc-Aurèle, l'héritier temporel et spirituel d'Auguste, dit dans ses *Pensées* XI, 20 6 : « ... quand ton guide intérieur ((τὸ ἡγεμονικόν) se fâche d'une conjoncture quelconque, il déserte encore sa place[3] » (τὴν ἑαυτοῦ χώραν).

L'école d'Épictète a une prédilection pour cette métaphore qui émaille les *Entretiens* et le *Manuel*[4] : « Si tu veux être philosophe, prépare-toi d'emblée à être un objet de dérision... comme si Dieu t'assignait ce poste, ὡς ὑπὸ τοῦ θεοῦ τεταγμένος εἰς ταύτην τὴν χώραν[5]. » Il n'est même pas dit que ce ne soient pas les institutions impériales qui suggèrent l'image[6]. Émanant d'un milieu philosophique, elle éclaire d'autant mieux les intentions d'Auguste dont l'originalité — dans l'état de nos connaissances — consiste à

métaphore stoïcienne, τάξις, χώρα, non φρουρά, est prêtée à Socrate. Cf. Plutarque, qui, soit idéalisant Numa à la lumière du principat, soit puisant dans le fonds pythagoricien les éléments de sa légende, fait dire à ceux qui le pressent d'accepter la royauté : μὴ φεῦγε μηδ' ἀποδίδρασκε τὴν ἀρχήν, ἀνδρὶ φρουίμῳ πράξεων καλῶν καὶ μεγάλων χώραν οὖσαν (Numa 6, 2). — Je remercie M. Méautis, professeur à l'Université de Neuchâtel, qui a bien voulu me signaler ce texte.

1. Cf. P. Wuilleumier, dans sa belle édtion du *De senectute*, Paris, Les Belles-Lettres, 1940, p. 44. — Cic., *Tusc.* I, 74 : « vetat enim dominans ille in nobis deus injussu hinc nos suo demigrare ». *Rep.* VI, 15 : « nisi... cum deus... istis te corporis custodiis liberaverit... ».

2. Paris, Les Belles-Lettres, 1926, p. 8. Cf. Boyancé, *Rev. Ét. anc.*, XLIII, 1941, p. 167.

3. Trad. Trannoy, Paris, Les Belles-Lettres, 1925.

4. 1, 9, 16 ; 23, 3, 1, 19 (τάξιν) ; 3, 20, 17 ; 24, 95, 99.

5. *Manuel*, c. 22. L'empereur Julien, *ad Themist.* 253 C : ἐν ταύτῃ παρὰ τοῦ θεοῦ τετάχθαι με τῇ μερίδι λέγων.....

6. *Entretiens* 1, 14, 15 : τούτῳ τῷ θεῷ ἔδει καὶ ὑμᾶς ὀμνύειν ὅρκον, οἷον οἱ στρατιῶται τῷ Καίσαρι.

l'avoir appliquée à sa politique. Le principat en porte l'empreinte indélébile, les Anciens l'ont bien reconnu : Auguste est considéré comme l'idéal du souverain, et « le principat... était pour eux bien près de la perfection[1] ». « Ton bisaïeul, le meilleur des empereurs qu'il y eut jamais, le premier par sa vertu et par sa fortune, appelé Auguste », dira, pour les besoins de la cause, Philon d'Alexandrie dans son ambassade à Caligula[2]. Il lui semble opportun d'adresser ses hommages au philosophe, au spécialiste : « La philosophie ! il n'y toucha pas du bout des lèvres, mais il en fit tout plein son régal et s'en nourrissait à peu près chaque jour[3] .» Plus bas : « Un tel prince et philosophe ne le cédant à personne... », ὁ τοσοῦτος ἡγεμὼν καὶ φιλόσοφος οὐδενὸς δεύ-τερος[4], ainsi dans Sénèque : « Divus Augustus cui di plura quam ulli praestiterunt[5]... » Même dans la parodie de Julien, *Caes.* 326 A : « Je (= Auguste) me livrais docile à la philosophie,... παρέσχον ἐμαυτὸν τῇ φιλοσοφίᾳ χειροήθη... »

Il est superflu d'insister : le principat apparaît comme le mariage de deux principes, une monarchie, fruit d'un douloureux enfantement des institutions républicaines, et une théorie philosophique issue de la pensée grecque, la « conjunctio potestatis ac sapientiae » que souhaitait Cicéron (*Q. fr.* I, 1, 29). Jalousie, malentendus, brouilles et réconciliations ont été le lot de cette union, mais la personnalité des conjoints n'en est ressortie que mieux. A cet égard, le règne de Néron est typique. Le précepteurat de Sénèque est le retour à la tradition d'Auguste qui menaçait de se perdre, voire une réhabilitation après les déviations de ses successeurs. « Auguste, dit R. Waltz, c'était l'image sur laquelle il convenait de modeler Néron[6]. » Dans son instinct, Agrippine ne s'était pas trompée : pour évincer Britannicus et légitimer l'accession de son fils, elle ne trouvait pas de meilleure alliée que la philosophie[7]. Le

1. Waltz, *op. laud.*, p. 43. Cf. Préchac, *De clem.* (Paris, 1921), p. LXXXVI. Bardon, *Les empereurs et les lettres latines*, p. 254.

2. *Legatio ad Gaium*, § 309, Cohn et Reiter : « ... ὁ σὸς πρόπαππος, ὁ τῶν πώποτε γενομένων αὐτοκρατόρων ἄριστος, ὁ πρῶτος ἀρετῆς ἕνεκα καὶ τύχης Σεβαστὸς ὀνομασθείς. »

3. *Ibid.*, 310 : « φιλοσοφίας οὐκ ἄκροις χείλεσι γευσάμενος ἀλλ'ἐπὶ πλέον ἑστιαθείς... »

4. *Ibid.*, 318.

5. *Brev. vit.* 4, 2. Cf. Florus 1, 14, 5 : « ... ad Octavium Caesarem Augustum summa rerum redit, qui sapientia sua atque sollertia perculsum undique ac perturbatum ordinavit imperii corpus. »

6. *Op. laud.*, p. 155.

7. Je me sépare de Waltz, p. 152-153, en dépit de Suétone, *Nero* 52 : « sed a philosophia

« quinquennium », de l'aveu de Trajan, est la plus belle période de l'Empire[1]. Puis la séparation : Néron s'émancipe et secoue une tutelle qui le gêne, finalement se débarrasse d'un rival : logiquement, Sénèque était un candidat possible à l'Empire, « ... tradereturque imperium Senecae, quasi insonti et claritudine virtutum ad summum fastigium delecto[2] ».

Entre les extrêmes, union parfaite (Marc-Aurèle), et le divorce, le moyen terme : tolérance mutuelle, mariage de raison. Sauf exception, les philosophes ont un pied en cour. Pythagoriciens, stoïciens entretiennent ou ravivent le feu sacré. Nerva, Trajan prêtent une oreille déférente au catéchisme de Dion Chrysostome. Stobée nous transmet les échos de l'enseignement de Musonius Rufus[3], un nom bien romain, qui eut une activité politique[4] et fut écouté de Vespasien et de Titus : « J'estime que le bon roi est précisément philosophe par nécessité et que le philosophe est précisément digne d'être roi[5]. » Seul le philosophe est le souverain idéal : « Qui serait un chef d'État plus capable ou plus digne de commander les hommes que le philosophe[6]? » Et, ajoute le compilateur, l'empereur prenait plaisir à ces paroles : « τοιαῦτα τοῦ Μουσωνίου εἰπόντος, ἡσθεὶς ὁ βασιλεὺς τοῖς λόγοις χάριν τε ἔχειν ὡμολόγει τῶν εἰρημένων αὐτῷ... [7]. » Marc-Aurèle ne disait pas autre chose : « florere civitates, si aut philosophi imperarent, aut imperantes philosopharentur[8] », traduction de Platon, *Rep.* V, 473 CD : « ἢ οἱ φιλόσοφοι βασιλεύσωσι ἐν ταῖς πόλεσιν ἢ οἱ βασιλῆς τε νῦν λεγόμενοι καὶ δυνάσται φιλοσοφήσωσι », vœu que Cicéron avait exprimé en exhortant son frère Quintus à s'y conformer : « ... Plato tum denique fore beatas res publicas putavit, si aut docti ac sapientes homines eas regere

eum mater avertit, monens imperaturo contrarium esse ». Je n'ose pas dire : inconséquence bien féminine ! Peut-être Agrippine est-elle ironique, ou joue-t-elle sur les mots (« imperaturo » et non « principi futuro »), ou les circonstances nous échappent.

1. Waltz, p. 243. Aurelius Victor, *Caes.* V, 2.

2. Tacite, *Ann.* XV, 65.

3. C. VII.

4. Tacite, *Hist.* III, 81 ; IV, 10, 40. *R. E.* XVI, 893.

5. Stobée, *Anth. libri duo posteriores* II, p. 285, Hense. *Mus. rel.*, p. 38. Hense : « ἐγὼ μὲν οἶμαι τὸν βασιλέα τὸν ἀγαθὸν εὐθὺς καὶ φιλόσοφον ἐξ ἀνάγκης εἶναι καὶ τόν γε φιλόσοφον εὐθὺς καὶ βασιλικὸν εἶναι. »

6. *Ibid.* — *Mus. rel.*, p. 39, Hense : « τίς δ'ἂν ἢ ἱκανώτερος εἴη πόλεως προστάτης ἢ ἀξιώτερος ἀνθρώπων ἄρχειν τοῦ φιλοσόφου. »

7. *Ibid.*, p. 286. — *Mus. rel.*, p. 40, Hense.

8. *Histoire Auguste*, Iul. Cap. 27, 7 (I, p. 71, Hohl).

coepissent aut ii qui regerent omne suum studium in doctrina et sapientia collocassent[1]. »

C'est donc la profession de cet idéal qui transparaît dans le message d'Auguste. Il en voyait les avantages : instruit par l'échec de la « royauté[2] » de César, il opposait au regnum-tyrannie des Romains ombrageux la monarchie idéalisée du principatus-βασιλεία, solution inconcevable sans l'apport du vaincu, la Grèce... Et c'est une réussite ! L'instabilité des régimes modernes nous rend indulgents pour les écarts des empereurs, qui ont assuré cinq siècles de paix à l'Europe.

Mais il y a la contre-partie. A l'ombre d'une doctrine condensant la sagesse d'une civilisation, un système original romain du principat n'a pu se développer. Le princeps-ἡγεμών du monument d'Ancyre s'est étiolé devant le βασιλεύς des philosophes et, finalement, lui a cédé la place[3]. Tandis que seuls les théoriciens étudiaient en vase clos le souverain idéal, les peuples s'accommodaient de la réalité politique : l'omnipotence de l'imperator-αὐτοκράτωρ. Nous aurions fait comme eux, si Aulu-Gelle n'avait pas sauvé de l'oubli ce texte révélateur.

D'une part le régime d'Auguste n'est défini par aucun des titres officiels ; d'autre part, en donnant au principat son nom, en connaissance de cause, les écrivains contemporains n'ont pas attendu d'avoir une vue rétrospective des événements, tant ils avaient le sentiment qu'une ère nouvelle commençait. Aussi, pour conclure, nous demandons-nous si « principatus » et « princeps », dans leur acception qualitative — et étymologique — de « premier », « le meilleur », n'expriment pas essentiellement cet aspect idéologique de la monarchie romaine.

J. BÉRANGER.

1. *Q. fr.* I, 1, 29.

2. Cf. la thèse brillante de Carcopino, *César*, p. 978 et suiv. ; *Points de vue sur l'impérialisme romain*, p. 88 et suiv.

3. Solution que nous proposons au problème posé par Kornemann, *Klio*, XXXI, 1938, p. 85-91.